

Voici maintenant ce que dit l'hagiographe au sujet d'un vase dont sainte Geneviève s'était servi dans la guérison d'un malade<sup>1</sup>. « Dix-huit ans après la mort de Geneviève, alors que j'entrepris d'écrire sa vie, j'ai vu « l'ampoule où l'huile avait miraculeusement été créée ». Ce serait donc approximativement à l'année 520 que nous devrions faire remonter la rédaction de notre texte.

Pour étayer cette assertion, les bases font malheureusement défaut ; aussi n'avons-nous pas le droit d'accorder ici à l'hagiographe une confiance que nous serons obligés de lui retirer sur d'autres points. Il est cependant permis de croire que, s'il a rapproché les distances, il ne l'a pas fait d'une façon trop exagérée. Les considérations sur lesquelles nous appuyons cette opinion ne sont pas, il faut en convenir, à l'abri de toute contradiction. Leur vraisemblance est le seul motif qui puisse les faire tenir pour justes ; nous ne les donnons donc point pour des preuves absolues.

Une première particularité, digne de remarque, c'est que rien, dans la Vie de sainte Geneviève, n'autorise à proclamer hautement que la composition n'en remonte

dressant à une jeune fille, sont dénuées de toute vraisemblance si Geneviève était ce que les Latins appelaient « *infans* » c'est-à-dire un petit enfant. L'évêque d'Auxerre lui demande en effet si elle veut « *in sanctimonio consecrata, Christo immaculatum et intactum corpus servare* ». A quoi Geneviève répond : « *Castitatem mentis et corporis integerrimam, Deo me juvante, usque in finem servare desidero* ».

Dans une autre partie du récit (*Vita b. Genov.*, par. 6), l'hagiographe dit que sainte Geneviève fut consacrée par l'évêque Vilicus en même temps que « deux autres jeunes filles qui lui étaient très supérieures en âge » : « *cum duabus puellis multum se etate preeuntibus* ». Si l'on s'en tient scrupuleusement aux renseignements que nous donne la Vie, cet événement aurait eu lieu deux ans au moins après l'entrevue de sainte Geneviève avec saint Germain. En effet l'hagiographe en racontant comment quelques jours après le passage de saint Germain à Nanterre, la mère de sainte Geneviève devint aveugle dit que ce fut seulement au bout d'un an et neuf mois qu'elle fut guérie par sa fille (*Vita b. Genov.*, par. 5), et c'est à la suite du récit de cette guérison qu'il place celui de la consécration : « *Contigit autem post hec...* ». Geneviève, fort jeune encore à l'époque où elle fut présentée à Vilicus, c'est-à-dire en 434 environ, ne devait probablement pas avoir plus de 42 ans en 429.

1) *Vita b. Genovefe*, par. 49.